

à Notre-Dame de Paris également, bien que Notre-Dame ne fût que la cathédrale d'un simple Évêché. Laissons là les citations et les exemples que chacun peut examiner en particulier et concluons de ceci que cette anomalie respectable quand elle a reçu la consécration du temps et des souvenirs, deviendrait choquante, commise de parti pris et avec la prétention de se conformer à une règle qui n'a jamais existé.

VIII.

DES COSTUMES.

Dom Guéranger, dans ses Institutions liturgiques, a fait une critique aussi spirituelle que juste des chasubles modernes et de leurs formes étriquées si différentes de l'ampleur et de la majesté des anciennes ; qu'aurait-il dit, s'il eût vu les chasubles en usage dans quelques églises de Lyon ? Les marchands d'ornements ne se sont pas contentés d'enfreindre les prescriptions du *cérémonial*, qui veulent que la croix soit une véritable croix et non de ces croix de fantaisie prohibées sous le nom de *Croix Parisiennes* ; ils ont violé encore les règles du sens commun et du bon goût en les surchargeant d'ornements lourds, quand ils ne sont pas grotesques et même de lignes architecturales simulant la pierre par leurs dispositions et leurs reliefs sur une étoffe, dont le caractère doit être la légèreté et la souplesse ; le centre de la croix est devenu le refuge de leurs imaginations ; c'est ainsi que sur la chasuble des morts d'une paroisse importante, on voit un tombeau entouré de cyprès, comme on en mettait autrefois en tête des lettres de part ; sur une autre, le fabricant a eu l'idée non moins réjouissante de mettre au bas de la croix une femme agenouillée, avec l'expression de la plus grande douleur ; dans la paroisse que je viens de citer une autre chasuble, dont la